

# Actualités en droit pénal général

Prof. Yvan Jeanneret

Etude KeppelerAvocats  
Université de Genève

# Champ d'application – Art. 3-8 CP

## 1. ATF 144 IV 265

*L'accessoire est dans l'essentiel*

Les actes de participation accessoire (instigation en l'occurrence) sont réputés commis au lieu de l'action principale (confirmation de l'ATF 104 IV 77).

## Les erreurs – Art. 13 et 21 CP

### 2. TF, 6B\_63/2017 du 17.11.2017

*Tromper c'est mal, se tromper c'est pire*

Distinction entre l'erreur sur les faits (art. 13 CP) et l'erreur sur l'illicéité (art. 21 CP).

## La légitime défense – Art. 15 CP

### 3. TF, 6B\_130/2017 du 27.02.2018

*On ne tire pas au canon sur les mouches.*

Condition d'exercice de la légitime défense et critère à prendre en considération dans l'examen de la proportionnalité.

## La plainte – Art. 30 CP

### 4. ATF 144 IV 49

*Ce qui est à toi est à moi.*

Lorsqu'il n'est pas question de bien juridique strictement personnel, la personne qui est touchée directement dans la sphère de ses intérêts a aussi la qualité pour déposer plainte.

# La plainte – Art. 31 et 110 al. 6 CP

## 5. ATF 144 IV 161

*J'y compte bien !*

Computation et *dies a quo* du délai de plainte (art. 31 et 110 al. 6 CP).

## Le sursis – Art.44 CP

### 6. ATF 143 IV 441

*Mise à l'épreuve: c'est dur et ça dure*

Le délai d'épreuve (art. 44 CP) en cas de sursis partiel est prolongé de la durée de l'exécution de la partie ferme de la peine.

## Le concours – Art. 49 CP

### 7. ATF 144 IV 217

*Cuisine fusion.*

Le point sur le prononcé d'une peine d'ensemble en cas de concours parfait. Notion de peine du même genre et application de la méthode concrète.



## Le concours – Art. 49 CP

### 8. ATF 145 IV 1

#### *Concours d'algèbre*

Méthode de fixation de la peine en cas de concours réel rétrospectif partiel.

## L'expulsion – Art. 66a CP

### 9. ATF 144 IV 168

*Fallait pas tenter !*

Il y a aussi expulsion obligatoire lorsque l'infraction de la liste n'est que tentée.

Les circonstances atténuantes de l'art 66a al. 3 CP sont énumérées de manière exhaustive.

# L'expulsion – Art. 66a CP

## 10. ATF 145 IV 55

*Sortez, qui que vous soyez !*

Il n'y a pas de contradiction entre l'expulsion pénale et les conditions de l'ALCP qui prévoit notamment que le droit de séjourner suppose que la personne ait un comportement conforme au droit (art. 5 § 1 annexe 1 ALCP).

# L'expulsion – Art. 66a CP

## 11. ATF 144 IV 332

*On peut faire une exception, mais faut pas rêver.*

La clause d'exception de l'art. 66a al. 2 CP est l'expression de la proportionnalité. Pour définir un cas de rigueur, il y a lieu de s'inspirer des solutions retenues en droit des étrangers (notamment art. 31 OASA).

## La confiscation – Art. 70 CP

### 12. ATF 144 IV 1

*Le crime ne paie pas et ne paiera pas.*

La confiscation (art. 70 al. 1 CP) peut aussi viser des avantages futurs suffisamment déterminables d'un point de vue temporel et quantitatif, à l'exclusion de simples espérances ou attentes de gain.

## La confiscation – Art. 70 CP

### 13. ATF 144 IV 285

*L'indigne, l'autre digne.*

Le meurtrier de ses parents est indigne de succéder (art. 540 CC). Les valeurs remises au meurtrier par les héritiers sur la base d'un accord ne constituent pas un produit du crime objet de la confiscation.

## La semi-détention – Art. 77b CP

### 14. ATF 145 IV 10

*N'en rajoutez pas !*

Le droit fédéral règle exhaustivement les conditions d'octroi de la libération conditionnelle et ne laisse plus de marge de manœuvre aux cantons. Condition liée à l'existence d'une autorisation de séjour en Suisse.

# La prescription – Art. 97 CP

## 15. ATF 143 IV 450

*A consommer de préférence avec le....*

Le jugement de première instance interrompt la prescription (art. 97 al. 3 CP) à raison de l'état de fait qu'il retient, peu importe la qualification juridique retenue.



## La prescription – Art. 98 CP

### 16. ATF 144 IV 391

*Il faut durablement dénoncer.*

Prescription de la violation de l'obligation de communiquer selon l'art. 9 LBA (art. 37 LBA). Cette obligation ne cesse pas par la connaissance de l'ouverture d'une poursuite pénale, mais dure tant que l'autorité n'a pas connaissance du sort des valeurs susceptibles d'être liées au blanchiment et, partant, séquestrées (précision de l'ATF 142 IV 276).

# L'entreprise – Art. 102/105 al. 1 CP et 6 LAO

## 17. ATF 144 I 242

*L'entreprise s'amende honorable.*

L'art. 6 LAO ne crée pas un système de responsabilité pénale de la personne morale en marge des art. 102/105 al. 1 CP.